

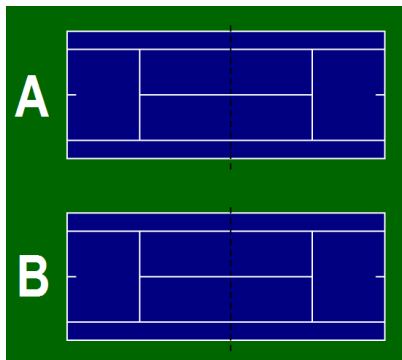


-Municipalité Saint-Agapit-

Terrains de tennis

Informations générales

- 1- Heures d'ouverture : **Tous les jours 7h00 à 23h00.**
- 2- Le terrain est réservé prioritairement aux cours et à la ligue de tennis de Saint-Agapit (LTSA). L'utilisation des terrains est donc libre et gratuite à tous en dehors de ces heures. Par contre, si les conditions météorologiques nécessitent le report d'une de ces deux activités, ces dernières auront priorité sur toute autre réservation.
- 3- Il est possible de réserver un terrain de deux façons :
 - A. Location d'un bloc d'heures pour la saison complète (entre 16h00 et 18h00 seulement). Veuillez contacter le Service des loisirs au 418-888-4053 afin de compléter l'entente au coût de 5\$/heure par terrain.
 - B. Réservation à l'unité. Gratuit, mais vous devez inscrire votre nom sur la feuille de réservation (selon les heures disponibles affichées sur le tableau à l'entrée du court).
- 4- Le terrain le plus près de l'école Beurivage est le « A » et celui près de la porte d'entrée est le « B ».



Règlements

- 1- Porter une tenue sportive et des chaussures de sport.
- 2- Respecter les horaires de réservation.
- 3- Faire preuve d'éthique et d'esprit sportif. Le respect du matériel et des usagers est essentiel.
- 4- Il est strictement interdit de circuler en bicyclette, patins à roues alignées, planche à roulettes, trottinette, motocyclette ou tout autre véhicule similaire sur les terrains.
- 5- En raison des risques potentiels d'accidents, la Municipalité recommande de ne pas utiliser les terrains de tennis lors des matchs de la ligue de balle donnée adulte, qui ont lieu sur le terrain de baseball voisin.
- 6- Les animaux, ainsi que la gomme à mâcher ne sont pas tolérés sur les terrains.

***Rapportez tout bris, dommage, incident ou accident pouvant survenir sur les terrains en contactant le Service des loisirs au 418-888-4053.**

Pour informations :

Service des loisirs,

418-888-4053 / loisirs@st-agapit.qc.ca